

L'essentiel de l'éco

Annexes

Décembre 2025



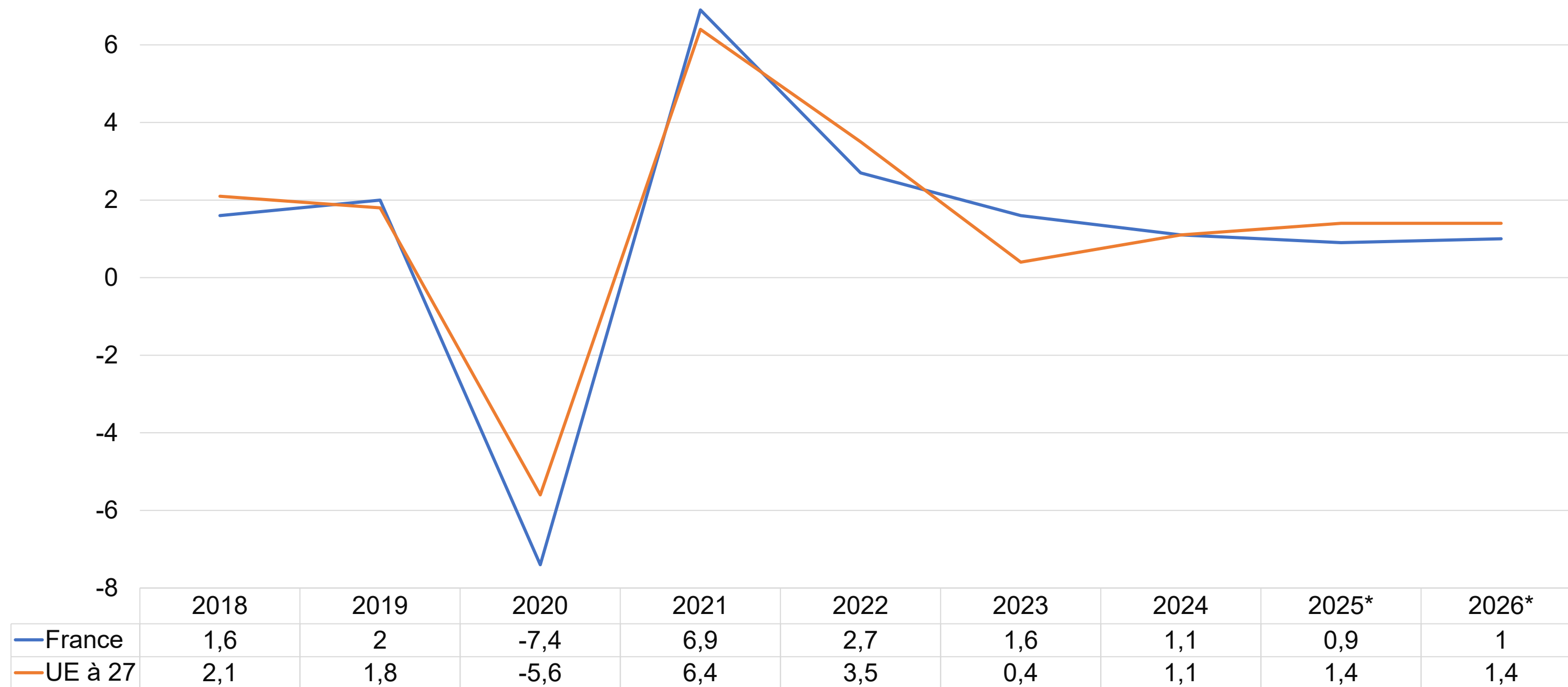
Sommaire

- PIB, productivité et comptes publics
- L'IDH dans quelques pays de l'UE et dans le reste du monde
- Inflation
- Emploi et chômage
- Salaires et niveaux de vie
- Résultats des entreprises



PIB, productivité et comptes publics

Taux de croissance du PIB (en volume, en %)



Le **Produit intérieur brut (PIB)** est un indicateur qui permet de mesurer la richesse créée par tous les agents économiques, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.

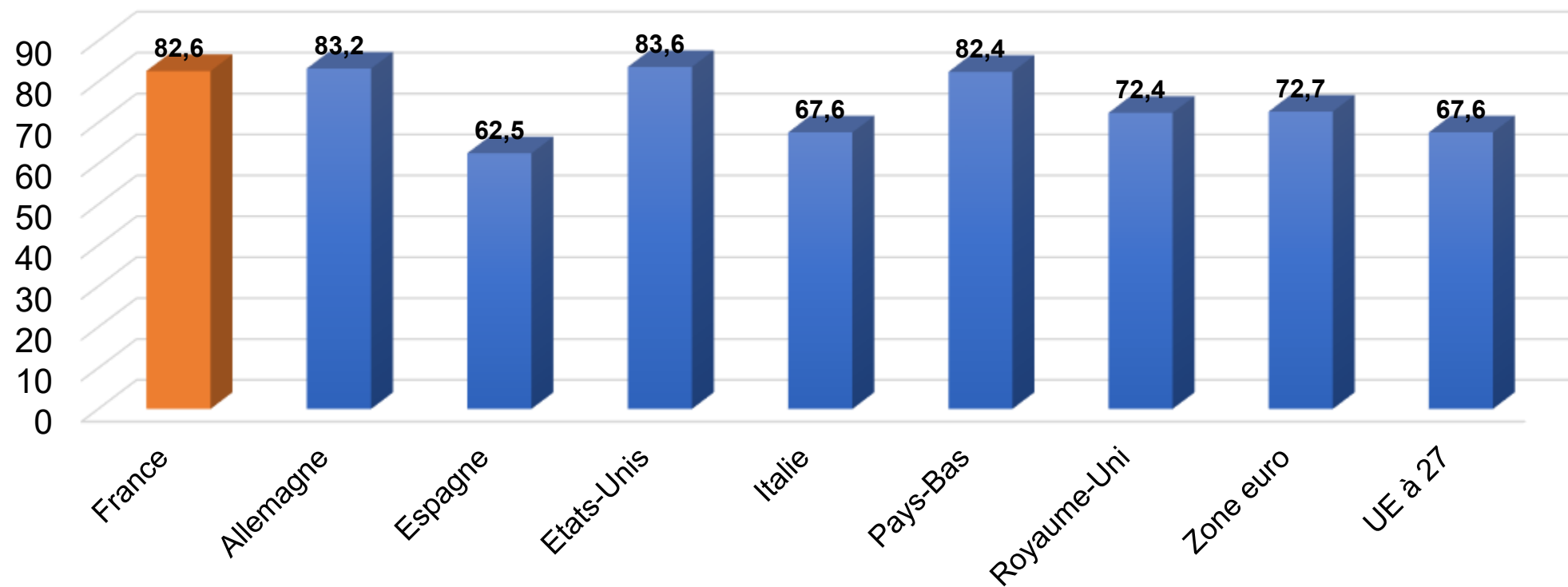
Sources : INSEE, Commission européenne, 2025

*Prévisions

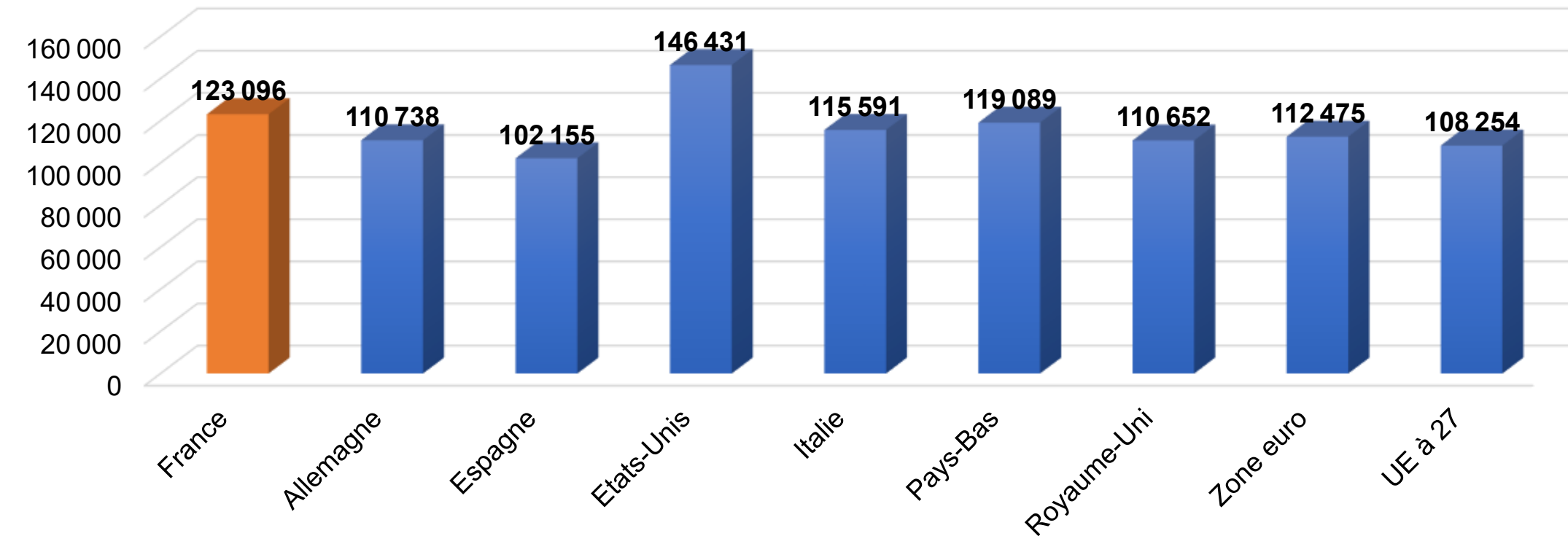


PIB, productivité et comptes publics

PIB par heure travaillée en 2024 (en USD constants* de 2020, en PPA**)



PIB par actif-ve occupé-e en 2024 (en USD constants de 2020, en PPA)



Source : OCDE, 2025
 Note : 2023 pour les États-Unis et pour le Royaume-Uni (PIB par heure travaillée)

Le **PIB par heure travaillée** correspond à la **productivité horaire du travail**. Celle-ci correspond la quantité produite en une heure de travail (en moyenne).

Le **PIB par actif-ve occupé-e** correspond à la **productivité du travail par tête**, c'est à dire à la quantité produite par chaque personne en emploi (en moyenne).

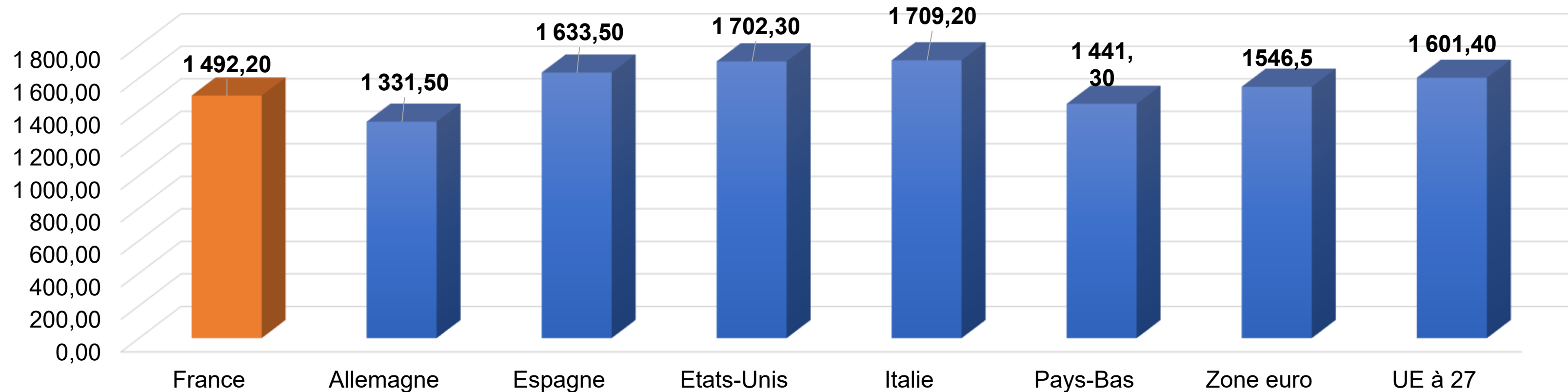
* En monnaie constante, c'est à dire corrigé des effets de l'inflation.

** Parité de pouvoir d'achat : Exprimé une monnaie en PPA signifie utiliser un taux de conversion qui permet de mesurer le pouvoir d'achat des différentes monnaies entre elles. Ici, cela signifie qu'1 dollar exprimé dans ce graphique permet d'acheter la même quantité de bien peu importe le pays.



PIB, productivité et comptes publics

Heures travaillées moyennes par actif·ve occupé·e en 2024

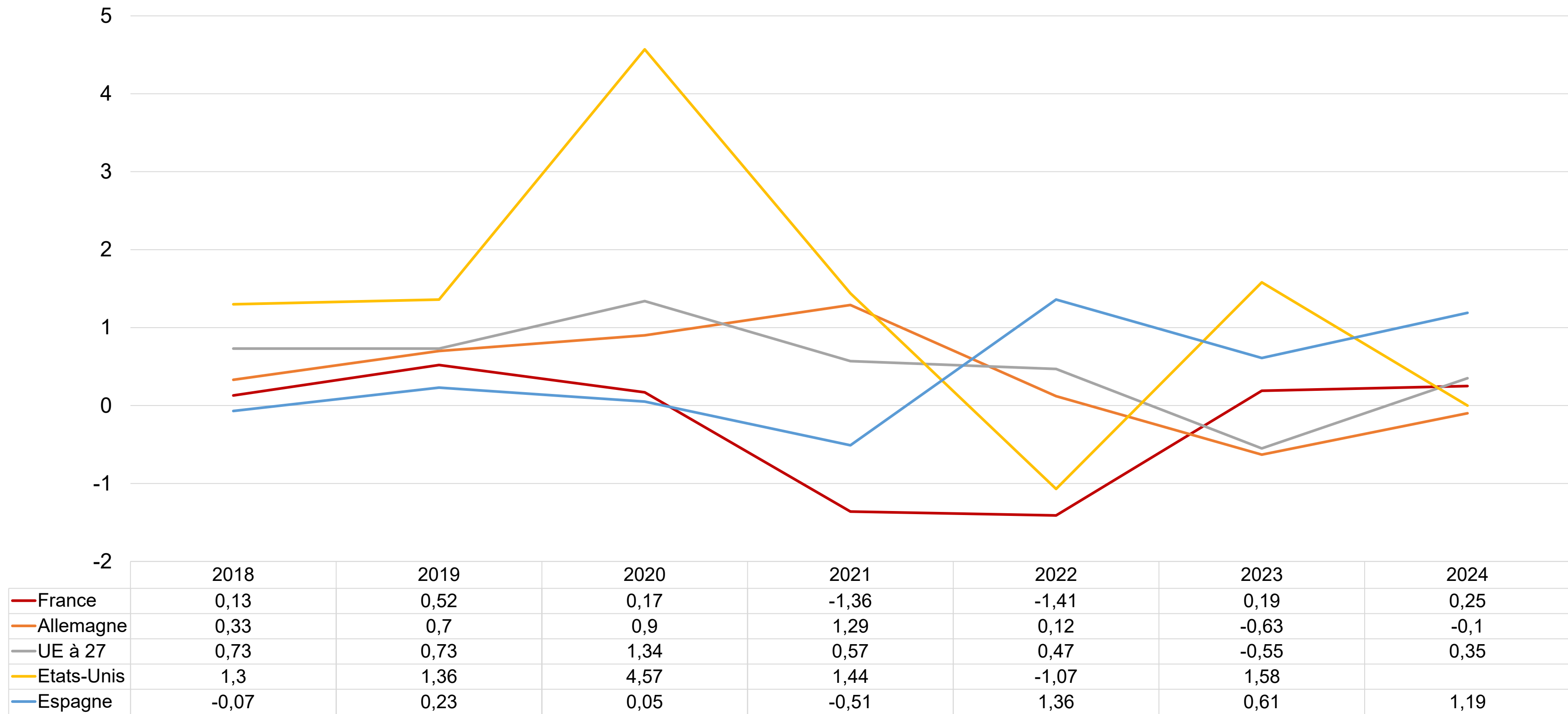


Source : OCDE, 2025



PIB, productivité et comptes publics

Taux de croissance de la productivité horaire du travail (en %, territoires choisis)



Source : OCDE, 2025

— France — Allemagne — UE à 27 — Etats-Unis — Espagne



PIB, productivité et comptes publics

Solde public : Différences entre les recettes et les dépenses publiques. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses et recettes de l'État, des administrations publiques locales (APUL), des administrations de sécurité sociale (ASSO) et des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Il est exprimé généralement en pourcentage du PIB.

Attention, il ne doit pas être confondu avec le solde budgétaire, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'État.

Dettes publiques : Elle correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunt par l'État, les APUL, les ASSO et les ODAC.

État des finances publiques en France en 2024

Recettes des administrations publiques	1 500,6 Mds d'€
Dépenses des administrations publiques	1 670,2 Mds d'€
Solde public	- 5,8 % du PIB

Source: INSEE, 2025

État des finances publiques de l'Union européenne en 2024

Solde public	- 3,2 % du PIB
Dettes publiques	82,0 % du PIB

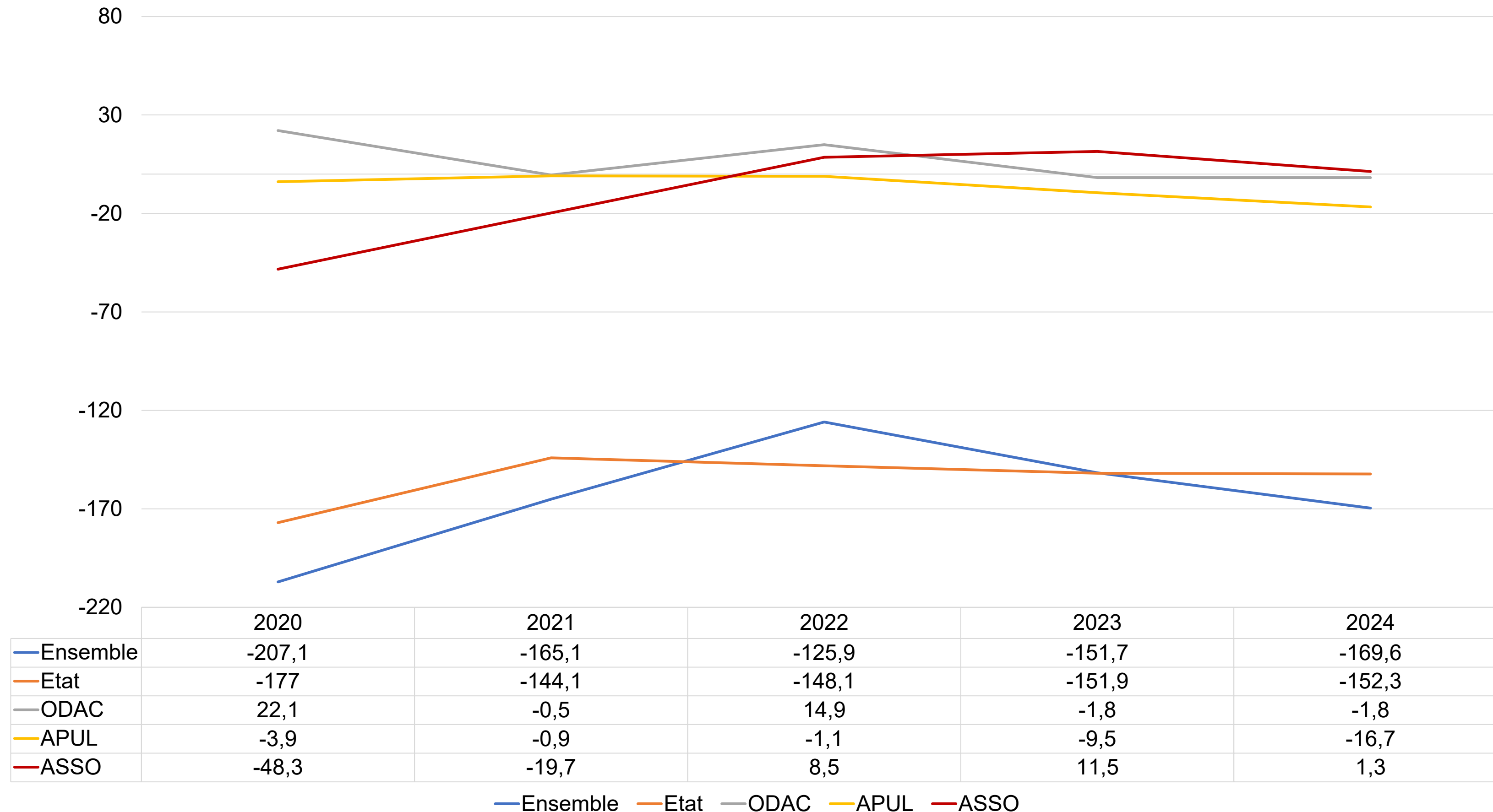
Source : Commission européenne, 2025



PIB, productivité et comptes publics

Solde des administrations publiques (en milliards d'euros)

APUL : administrations publiques locales
ASSO : administrations de sécurité sociale
ODAC : organismes divers d'administration centrale

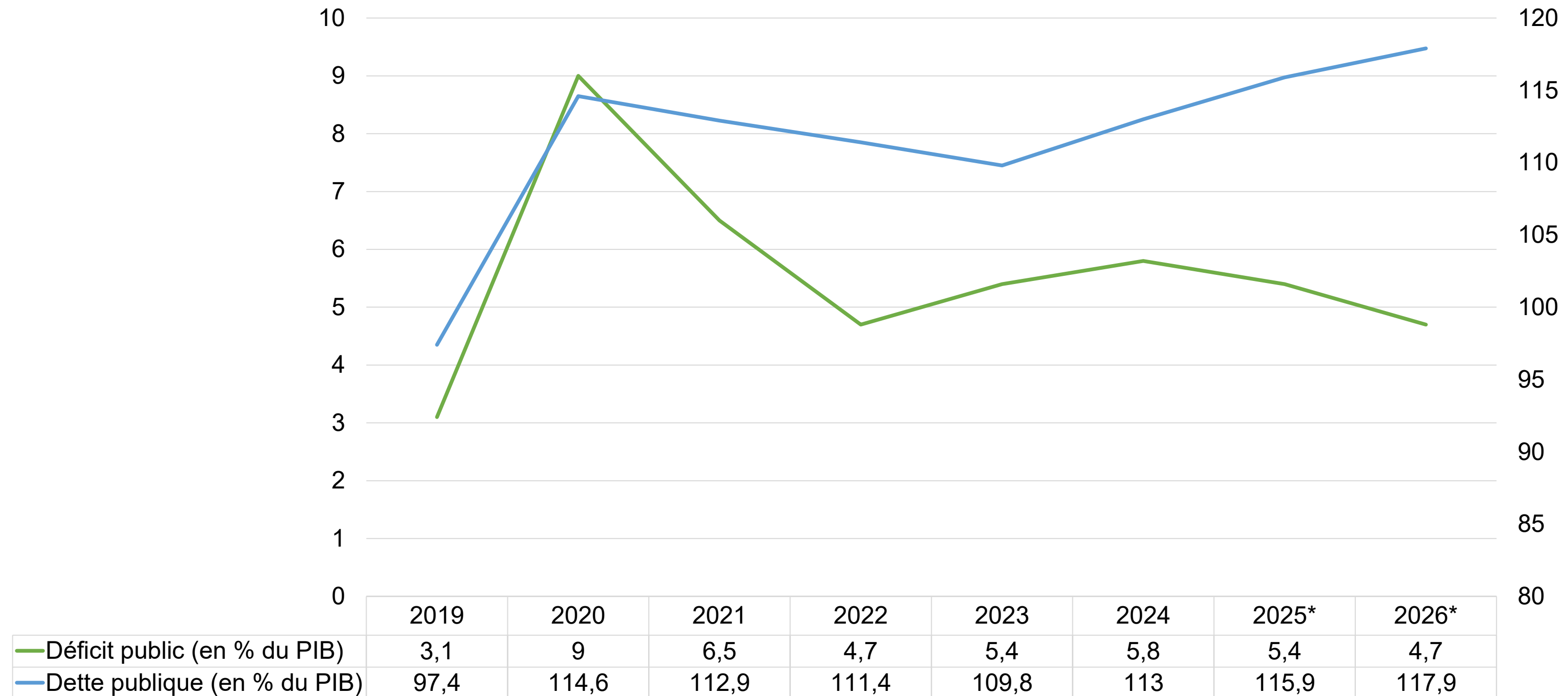


Source: INSEE, 2025



PIB, productivité et comptes publics

Evolution du déficit public et de la dette publique (France)



Sources : INSEE, PLF 2026, 2025

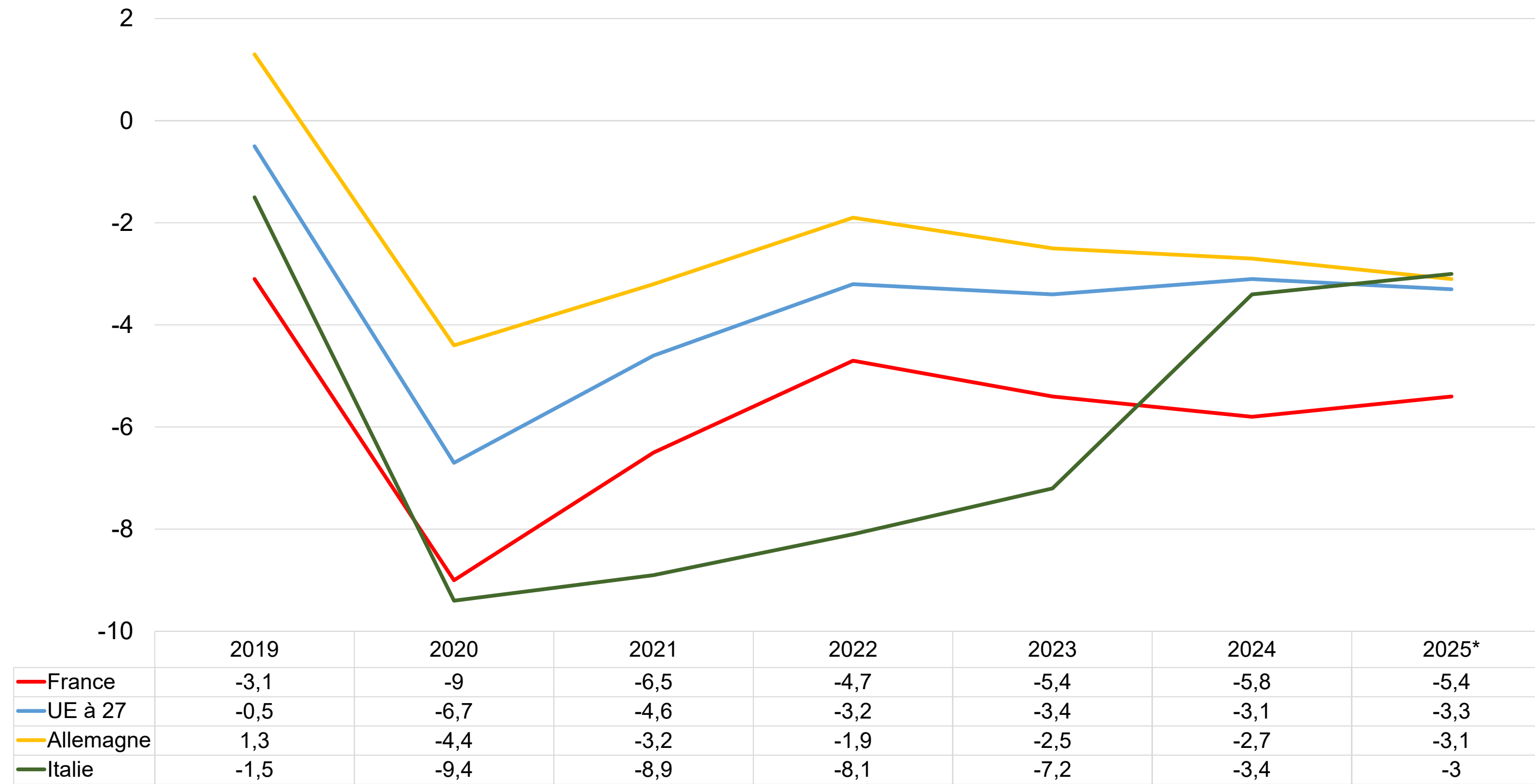
*Prévisions

Précisions : Déficit public, échelle de gauche / Dette publique, échelle de droite



PIB, productivité et comptes publics

Evolution du solde public (en % du PIB, territoires choisis)



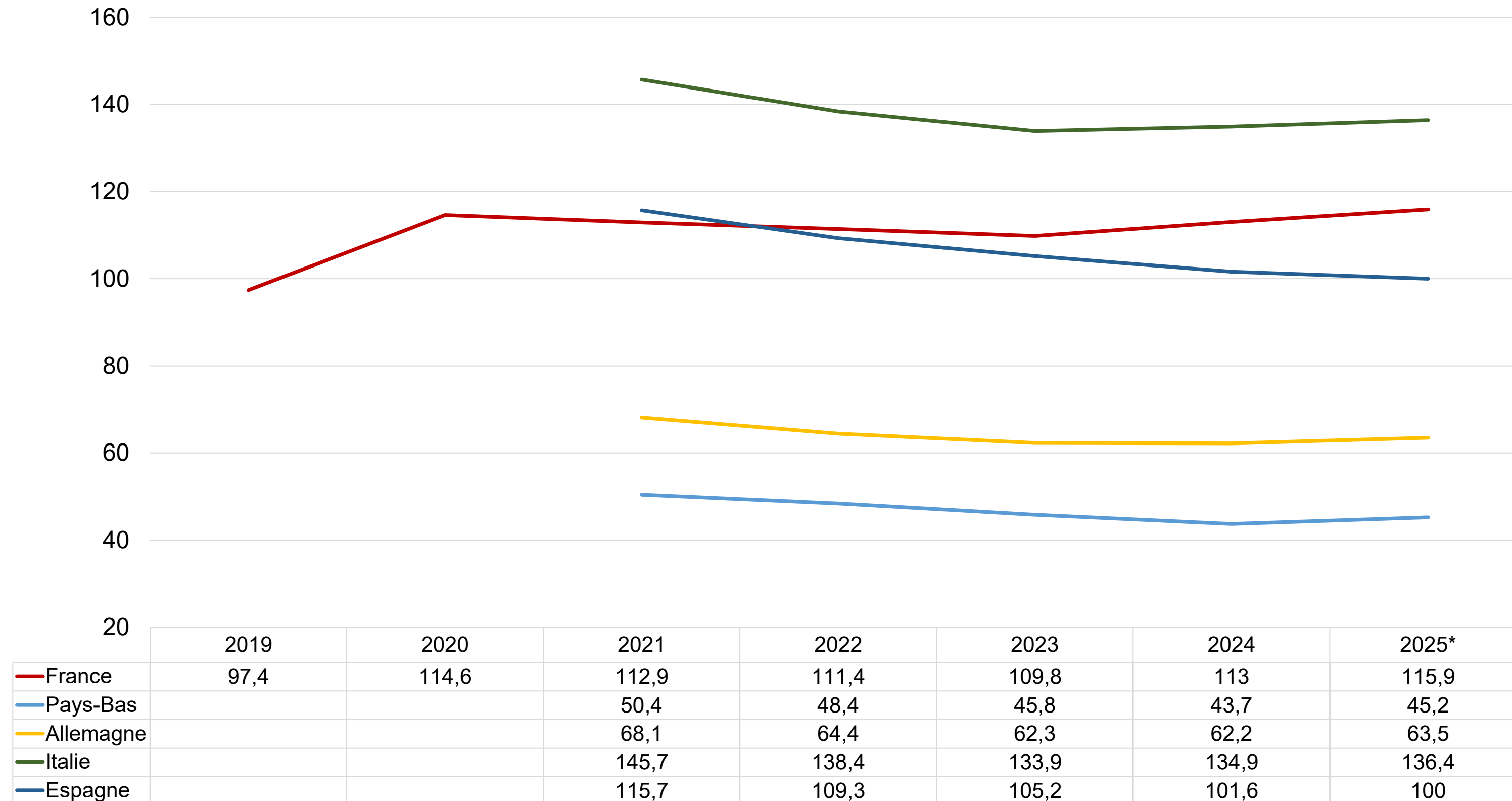
Sources : Eurostat, PLF 2026, INSEE, 2025

*Prévisions



PIB, productivité et comptes publics

Evolution de la dette publique (en % du PIB, pays choisis)



Sources : Commission européenne, PLF 2026, INSEE, 2025

*Prévisions



PIB, productivité et comptes publics

Solde des administrations publiques (en % du PIB)

	2023	2024	2025*	2026*
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	- 5,4	-5,3	- 4,4	- 4,5
APUL	- 0,3	- 0,6	- 0,5	- 0,3
ASSO	0,4	0,0	- 0,3	0,1
Ensemble	- 5,4	- 5,8	- 5,4	- 4,7

APUL : administrations publiques locales

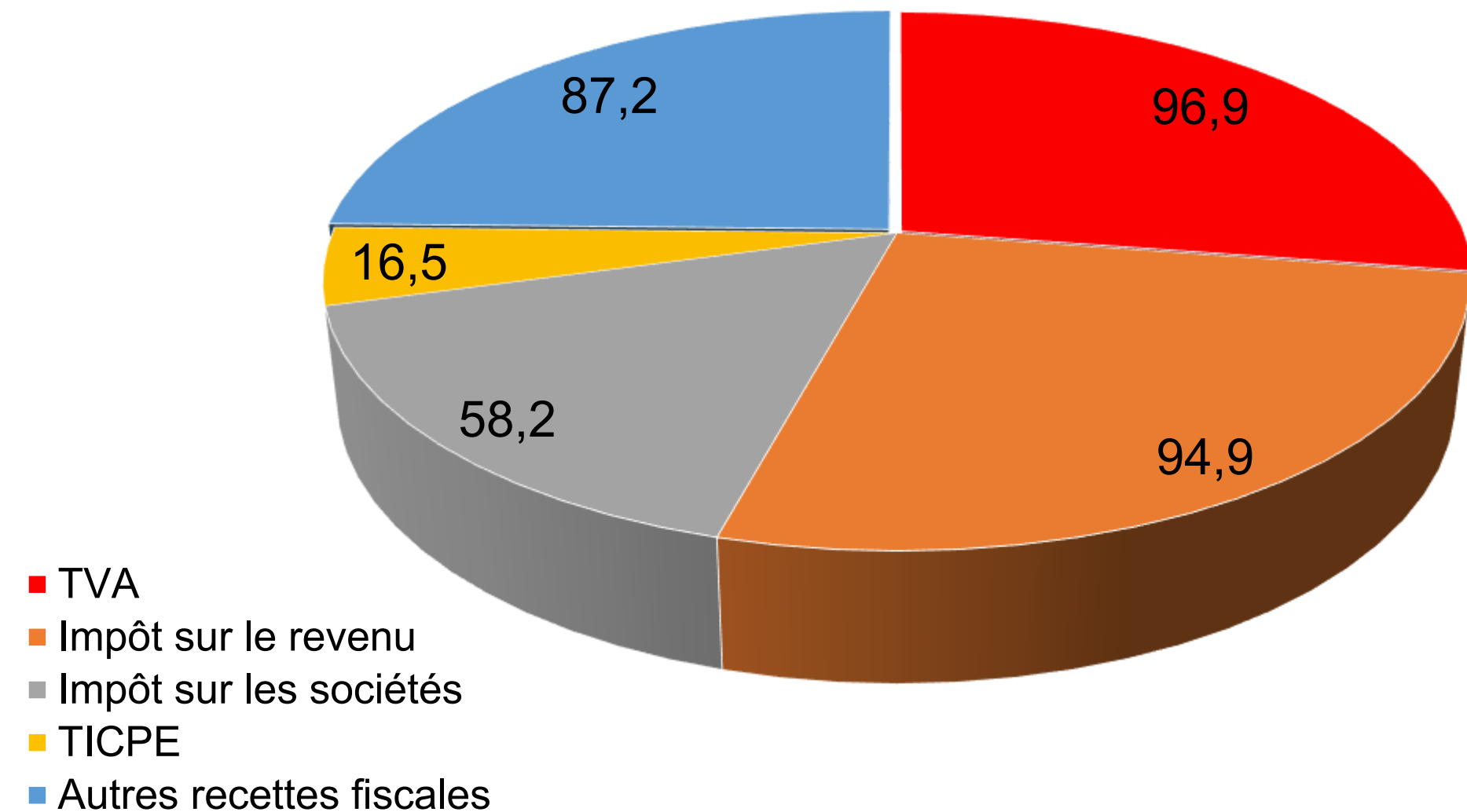
ASSO : administrations de sécurité sociale

ODAC : organismes divers d'administration centrale

* Prévisions

Source : PLF 2026, INSEE, 2025

Recettes fiscales nettes de l'État en 2025* (en milliards d'euros)



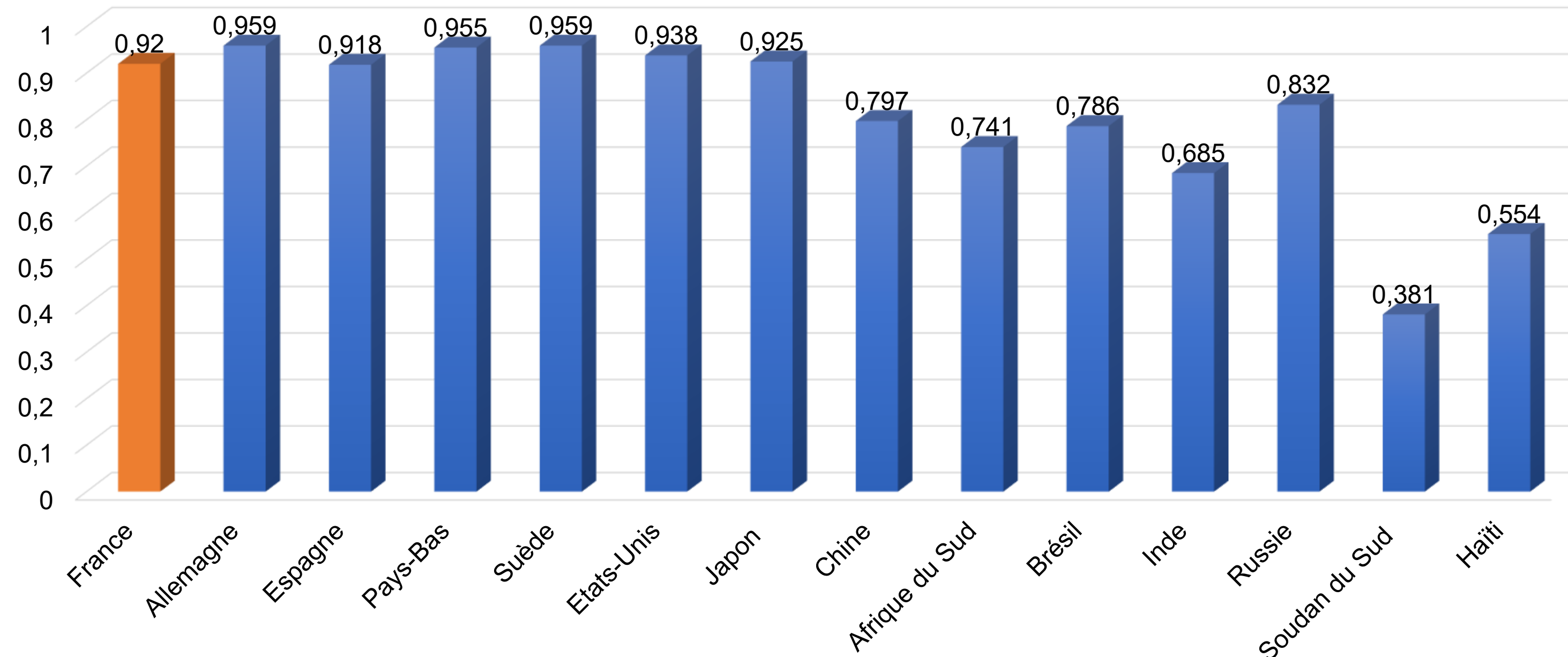
Plus de 90% des recettes de l'État sont des recettes fiscales. Les principales sont la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Autres recettes fiscales : Notamment, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), droits de mutation à titre gratuit (DMTG), contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires, contribution différentielle sur les très hauts revenus...

Recettes non fiscales : Dividendes des entreprises dont l'État est actionnaire, amendes (par exemple radars)...



L'IDH dans quelques pays de l'UE et dans le reste du monde en 2023



Source : PNUD, 2025

Développement humain

Très élevé : 0,800-1,000

Élevé : 0,700-0,799

Moyen : 0,555-0,699

Bas : 0,350-0,554

L'**indice de développement humain** (IDH) est un indicateur dont le but est de mesurer le développement d'un territoire. C'est un indice composite qui se base sur plusieurs indicateurs : L'espérance de vie à la naissance, la durée de scolarisation et le PIB par habitant.

Plus l'IDH d'un pays se rapproche de 1, plus son niveau de développement est jugé élevé, tout du moins selon les critères retenus pour cet indicateur.



Inflation

A savoir : L'inflation est l'augmentation du niveau général des prix. En France, elle est mesurée par l'INSEE à partir de l'**indice des prix à la consommation (IPC)**. Les institutions européennes (Commission européenne, Banque centrale européenne), mais aussi la Banque de France, utilisent l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**. Ce dernier est utilisé à des fins de comparaison au sein de la zone euro, chacun des États ayant des modalités de calcul différentes concernant leurs indices de prix nationaux.

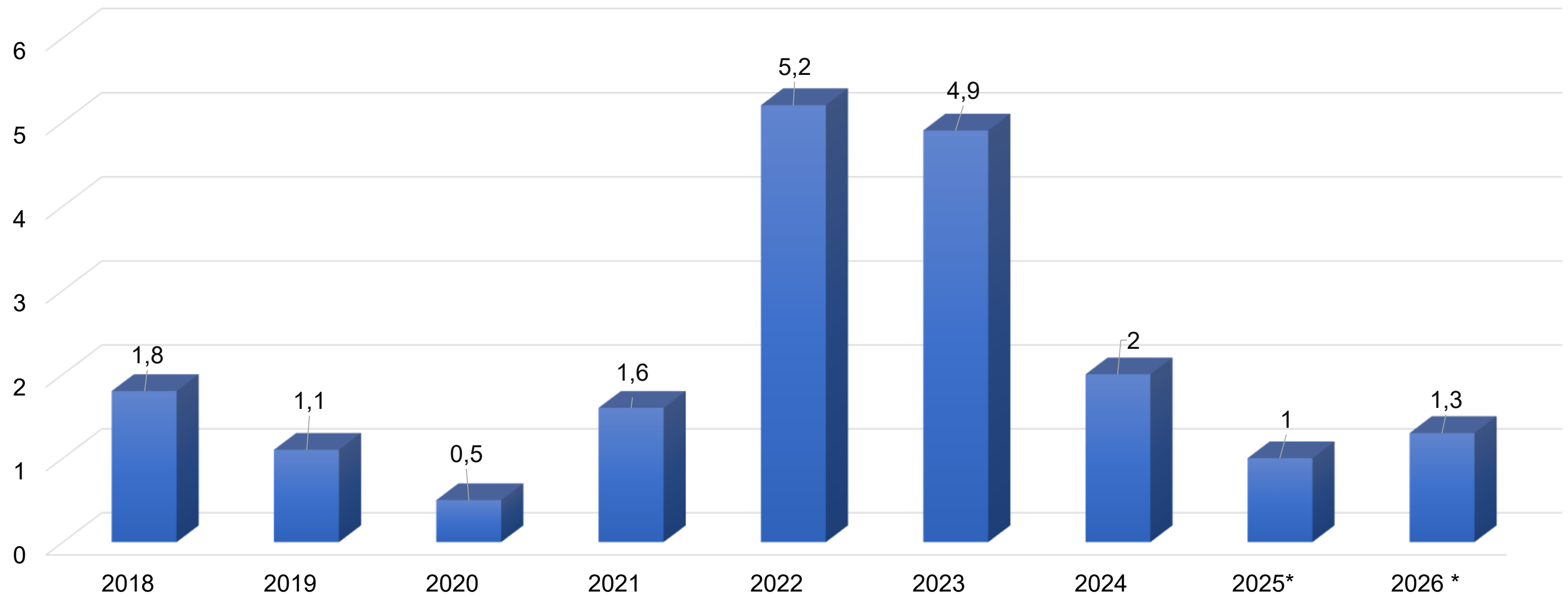
En France, la différence principale entre l'IPC et l'IPCH porte sur les prestations de santé. L'IPC intègre l'ensemble du prix de la prestation de santé alors que l'IPCH ne retient que la dépense effective des ménages, nette des remboursements de l'assurance-maladie.

Par exemple, l'inflation en France en 2023 était de 4,9 % selon l'INSEE mais de 5,7 % en prenant comme référence l'IPCH.



Inflation

Inflation (France, moyenne annuelle, en %)



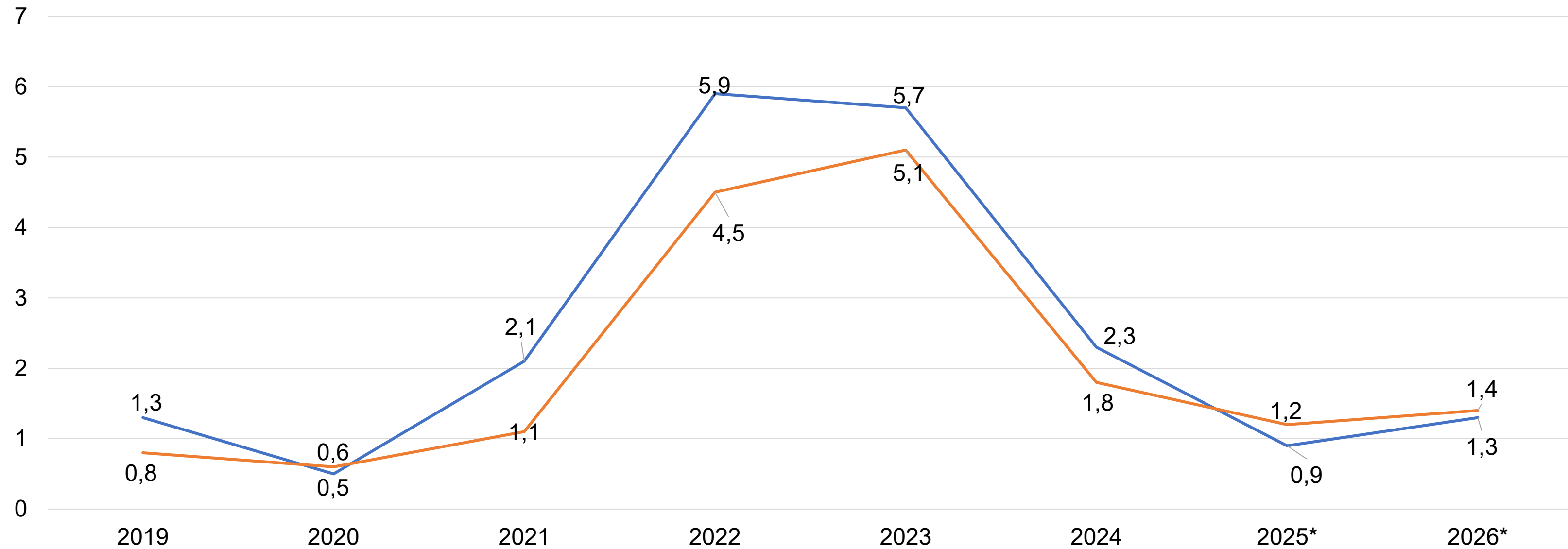
Sources : INSEE, 2025

*Prévisions



Inflation

Évolution de l'IPCH et de l'inflation sous-jacente (France, moyenne annuelle)



Sources : INSEE, PLF 2026, 2025

*Prévisions

— IPCH — Inflation sous-jacente

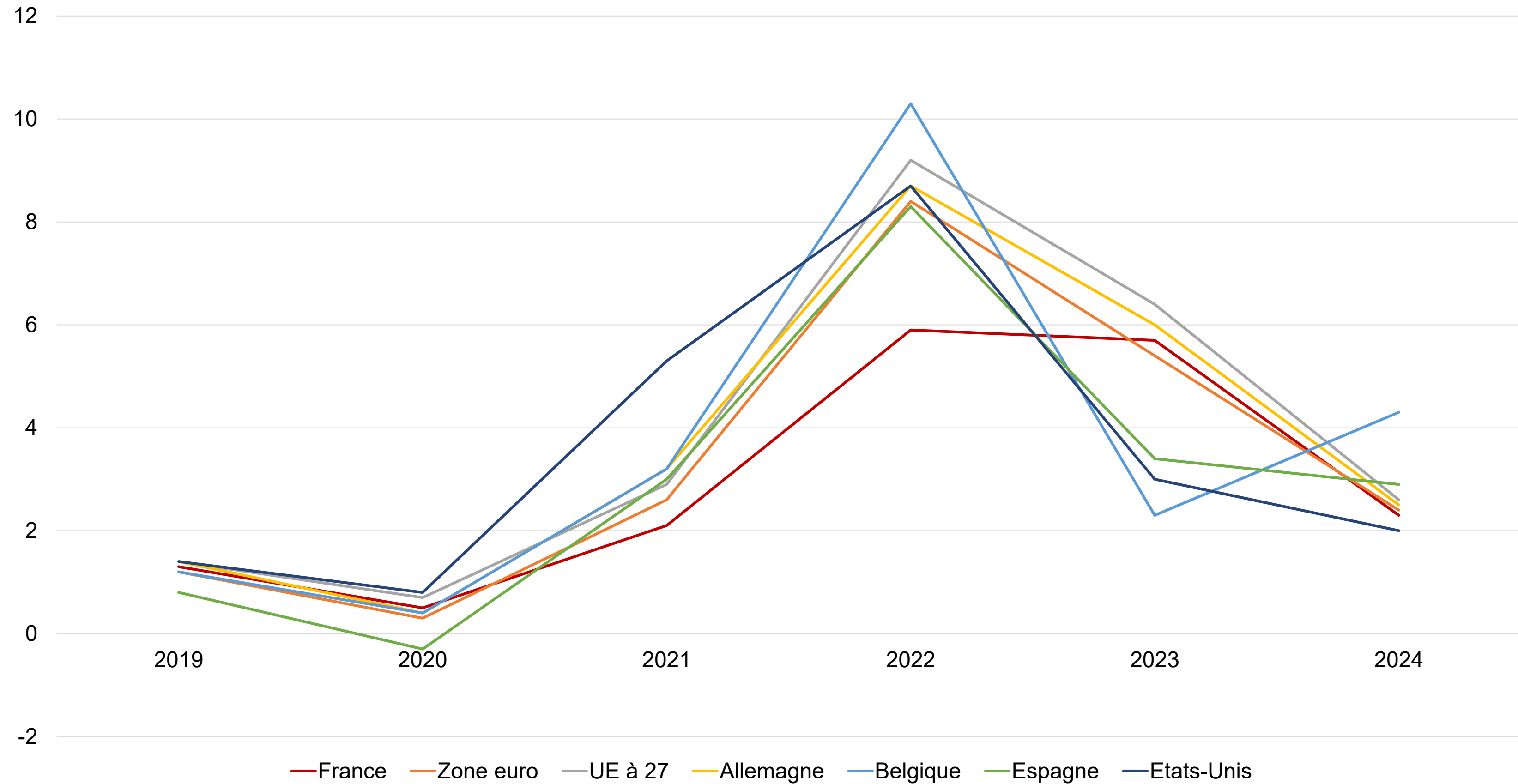
Inflation sous-jacente : L'indice d'inflation sous-jacente exclut du calcul les prix soumis à l'intervention de l'Etat (électricité, gaz, tabac...) et les prix soumis à une forte volatilité (produits pétroliers, produits frais, fleurs et plantes...). Cet indice permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix.

Il est notamment l'instrument privilégié de la Banque centrale européenne (BCE) pour ses décisions de politiques monétaires.



Inflation

Inflation IPCH (moyenne annuelle, territoires choisis)

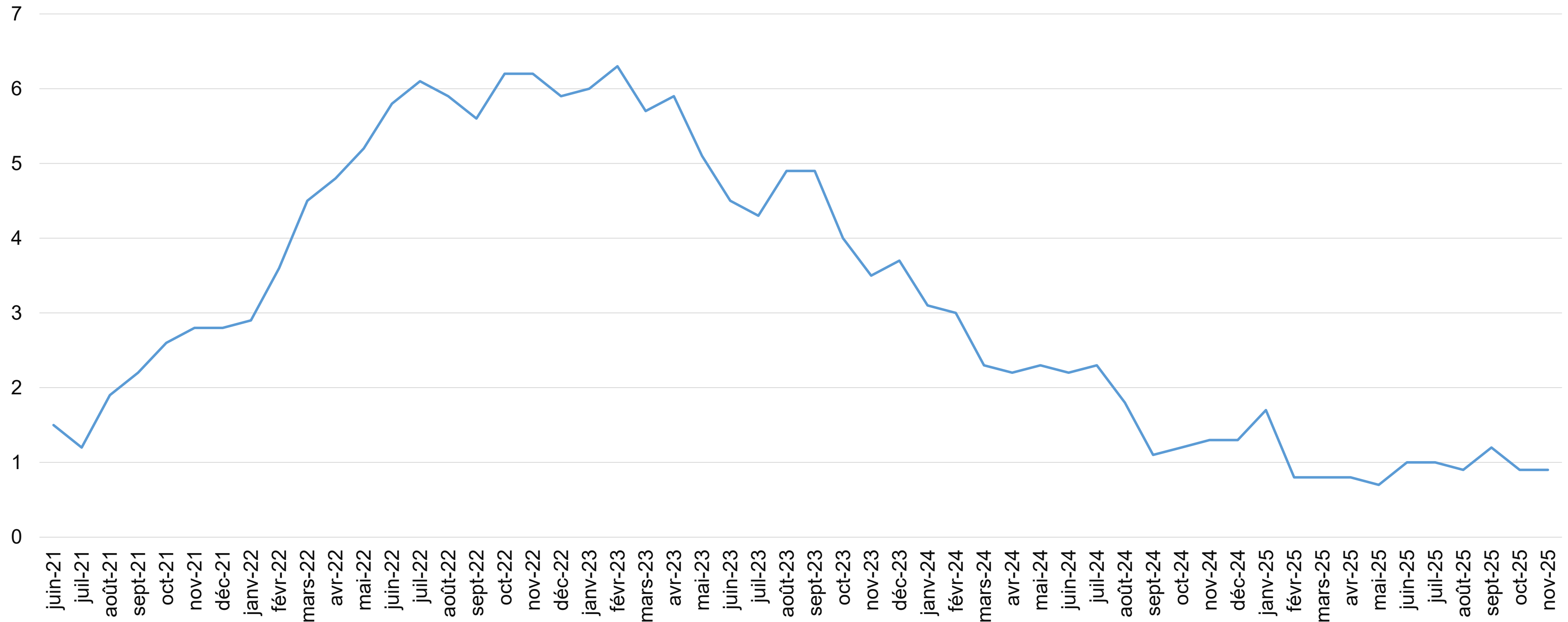


Source : Commission européenne, OCDE, 2025



Inflation

Évolution de l'indice des prix à la consommation (France, en glissement annuel, en %)



Source : INSEE, 2023, 2024, 2025

NB : Inflation pour les ménages du 1er quintile de niveau de vie hors tabac* (20% les moins aisés), novembre 2025, en glissement annuel : 0,6 %

* Créé en 2013 et servant de base pour les revalorisations du SMIC, cet indice est censé permettre de mieux prendre en compte les dépenses de consommation des ménages aux plus faibles revenus.



Inflation

Inflation par catégories de produits entre novembre 2024 et novembre 2025

Alimentation : + 0,7 %




Pains et céréales : + 0,7 %
Pâtes alimentaires et couscous : - 3,5 %
Viande : + 2,5 %
Lait, fromage, œufs : + 0,8 %
Huiles et graisses : - 1,9 %
Légumes : - 5,1 %
Fruits : + 0,2 %
Sucre, confiture, miel, chocolat... : + 5,3 %

Logement, eau gaz, électricité et autres combustibles : - 0,9 %



Loyers effectifs : + 2,6 %
Alimentation en eau : + 8,0 %
Collecte des ordures ménagères : + 5,2 %
Electricité : - 14,0 %
Gaz : + 1,8 %

Transports : + 0,7 %




Achat de véhicules : + 0,1 %
Gazole : + 2,6 %
Essence : - 0,9 %
Entretien et réparation de véhicules particuliers : + 2,4 %
Transport ferroviaire de passagers : + 2,6 %
Transport routier de passagers : + 0,6 %
Bicyclettes : - 1,3 %

Loisirs et culture : + 0,2 %




Ordinateurs personnels : - 5,0 %
Jeux, jouets et passe-temps : - 1,0 %
Equipement de sport : - 1,5 %
Cinéma, théâtre, concerts : + 3,5 %
Musées, bibliothèques, jardins zoo : + 2,6 %
Livres : + 1,3 %
Forfaits touristiques : - 10,0 %

Protection sociale : + 3,9 %



Service de garde d'enfants : + 9,5 %
Maison de retraite et foyers handicap : + 1,8 %
Aides à domicile : + 1,9 %

Assurance : + 6,3 %



Assurance habitation : + 10,2 %
Assurance complémentaires santé : + 5,0 %
Assurance transport : + 6,0 %



Inflation

Inflation par catégories de produits entre novembre 2024 et novembre 2025

Boissons non alcoolisées : + 9,5 %



Café : + 17,9 %
Thés et infusions : - 2,1 %
Cacao et chocolat en poudre : + 15,1 %
Eaux minérales ou de source : + 0,2 %
Jus de fruits et de légumes : + 4,6 %

Communications : - 2,6 %



Services postaux : + 6,6 %
Téléphones portables : - 8,0 %
Service de téléphonie fixe : + 0,5 %
Service de téléphonie mobile : + 1,2 %
Service d'accès à internet : - 3,3 %
Services groupés de télécommunication*: - 7,0 %

Articles d'habillement et chaussures : + 0,3 %



Vêtements pour hommes : + 1,1 %
Vêtements pour femmes : + 0,0 %
Vêtements pour nourrissons et enfants : - 0,3 %
Chaussures pour hommes : - 0,8 %
Chaussures pour femmes : + 0,1 %
Chaussures pour nourrissons et enfants : + 0,2 %

Restaurants et hôtels : + 1,9 %



Restaurants, cafés et établissements de danse : + 2,2 %
Services de restauration rapide et à emporter : + 3,9 %
Cantines : + 1,2 %
Hôtels, motels, auberges et hébergements similaires : + 4,0 %
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse et hébergements similaires : - 2,7 %

Santé : + 0,6 %



Produits pharmaceutiques : - 2,5 %
Médecins généralistes : + 11,8 %
Médecins spécialistes : + 0,9 %
Services dentaires : - 0,5 %
Services paramédicaux : + 0,3 %
Services de laboratoires d'analyses médicales et de centres de radiologie : + 0,9 %

Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer : - 0,7 %



Meubles et articles d'ameublement : + 0,0 %
Gros outillage et matériel : - 1,9 %
Gros appareils ménagers, électriques ou non : - 3,3 %
Biens d'équipement ménager non durables : - 1,1 %
Produits de nettoyage et d'entretien : - 1,4 %

*Offres groupant plusieurs services (téléphonie, internet...)



Emploi et chômage

Population totale



68,4 millions (2024)

Population active



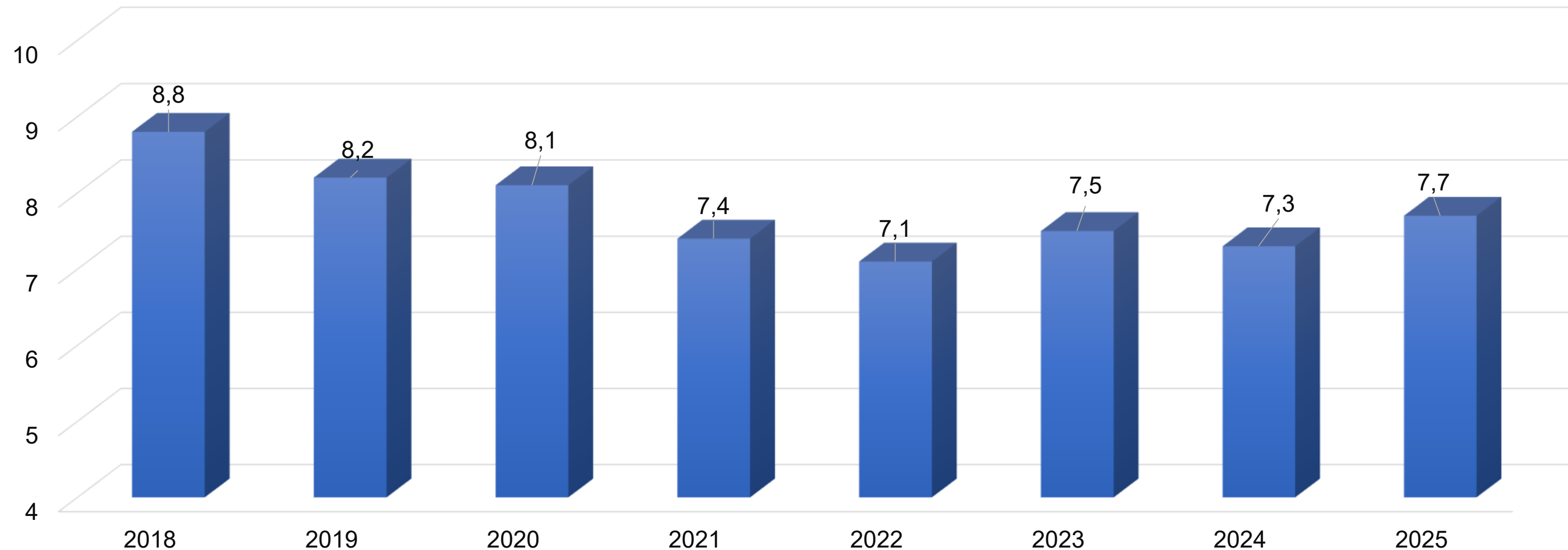
31,4 millions (2024)

La **population active** regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On distingue la population active occupée (exerçant une activité) de la population active inoccupée (chômeurs).



Emploi et chômage

Taux de chômage (France, en % de la population active)



Source : INSEE, 2025

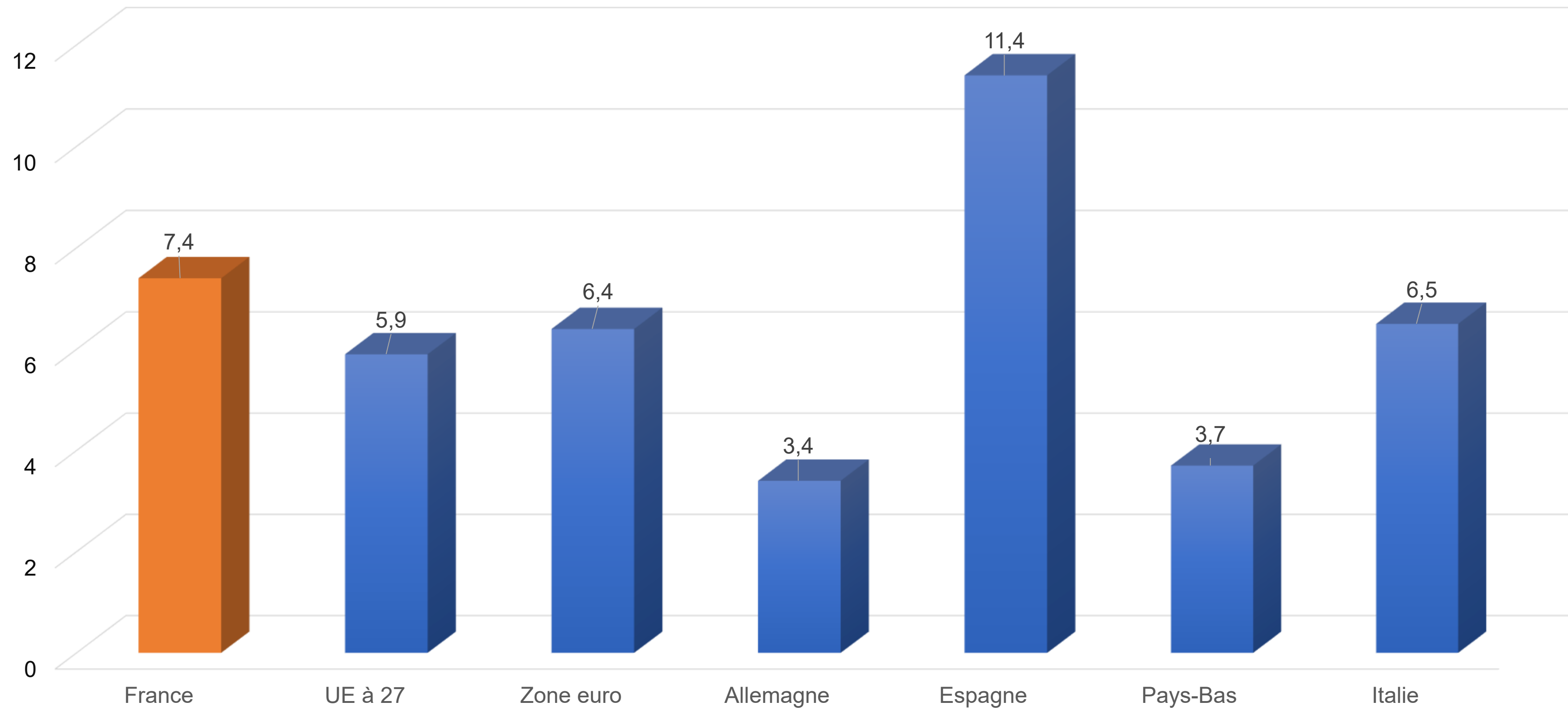
Note : Au T4 de chaque année, sauf 2025, T3

Le chômage, calculé par l'INSEE, au sens du Bureau international du travail (BIT) représente les personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont sans emploi au cours de la semaine de référence, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir et ont effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.



Emploi et chômage

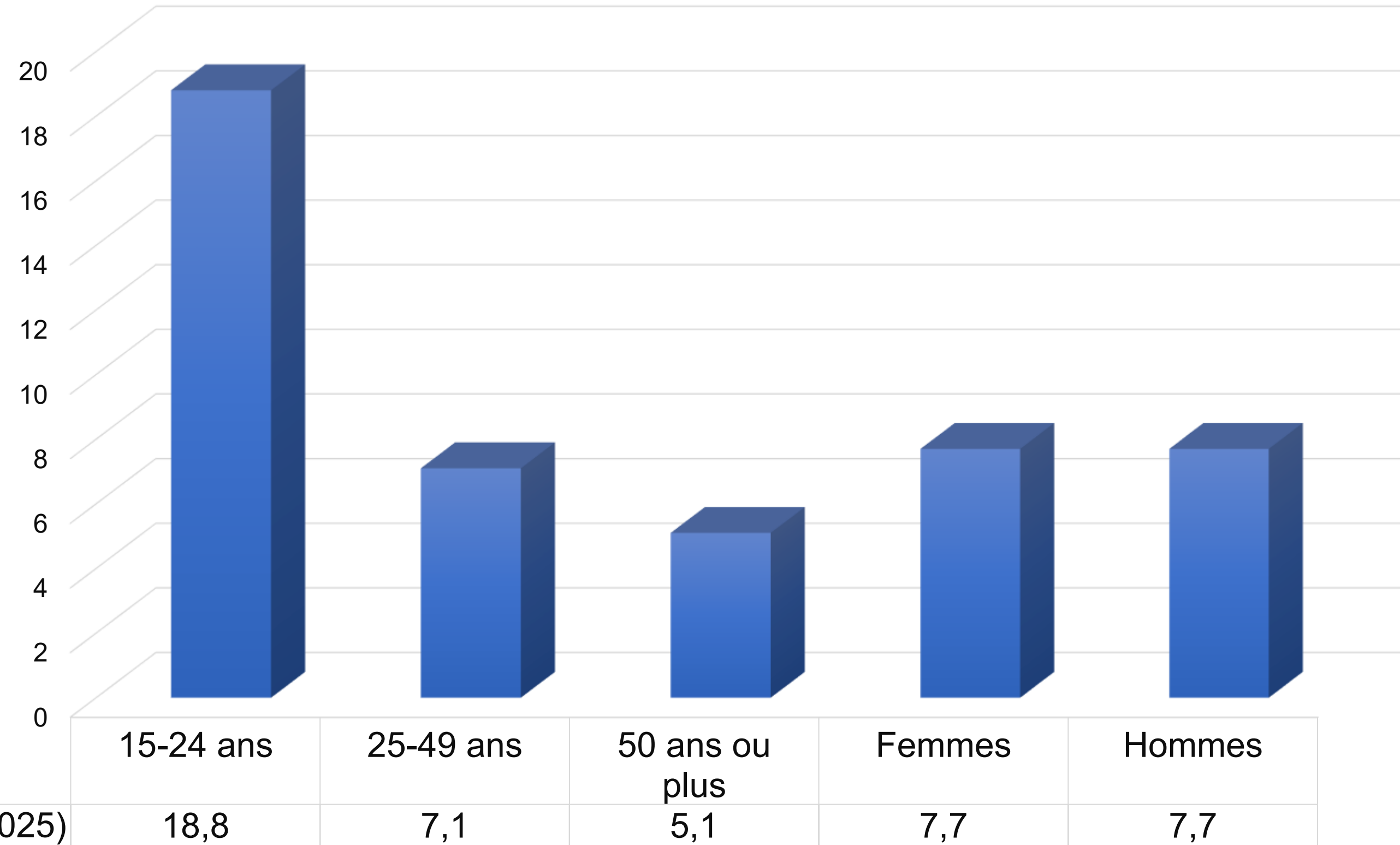
Taux de chômage en 2024 (moyenne annuelle, territoires choisis)



Sources : Commission européenne, 2025



Emploi et chômage



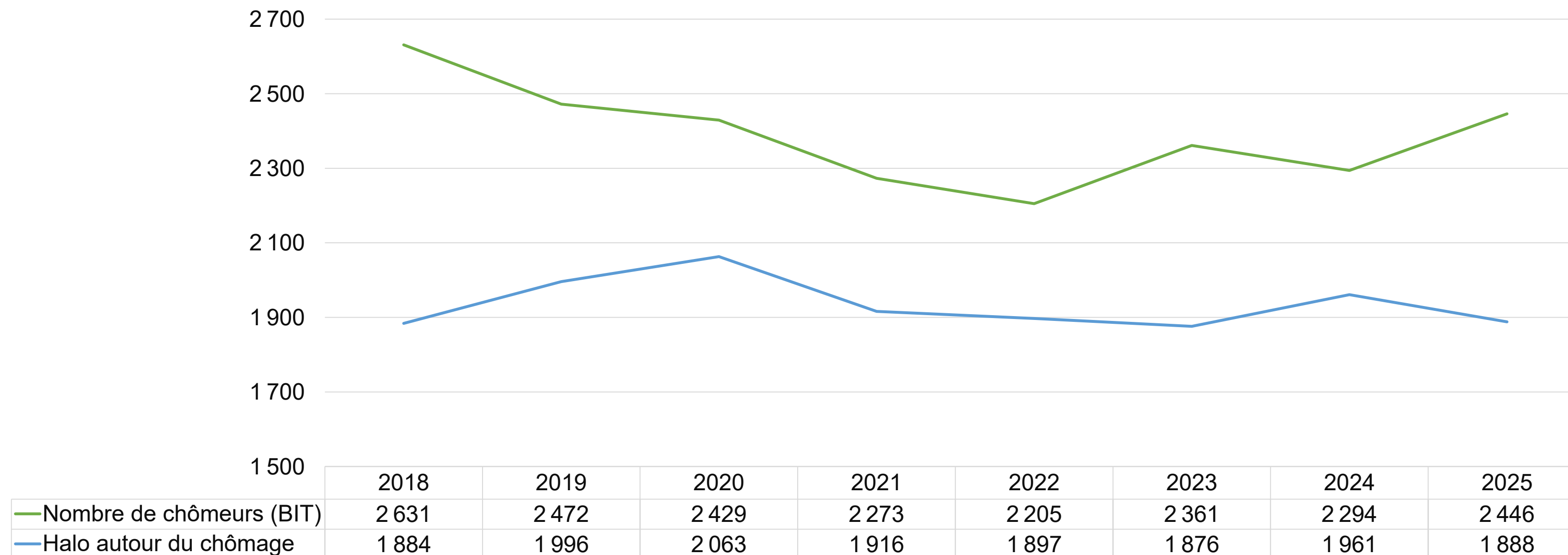
Taux de chômage (en %, T3 2025)

Source : INSEE, 2025



Emploi et chômage

Evolution du nombre de chômeur·euses et du halo autour du chômage (en milliers)



Source : INSEE, 2025

Note : Au T4 de chaque année, sauf 2025, T3

Halo autour du chômage : Personne sans emploi, souhaitant travailler, mais qui soit a recherché un emploi mais n'est pas disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, soit n'a pas recherché d'emploi au cours des 4 dernières semaines et est disponible pour travailler, soit n'a pas recherché un emploi et n'est pas disponible pour travailler.



Emploi et chômage

Taux d'emploi : Part des personnes en emploi par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'activité : Part des personnes actives (en emploi et au chômage) par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans).

NEET : Not in education, employment or training, pour l'acronyme en anglais. Il caractérise les personnes ni en emploi, ni en études ni en formation. Le chiffre donné ici concerne la part des NEET chez les jeunes (15-29 ans).

Dans **les personnes contraintes dans leur offre de travail** sont incluses les personnes au chômage ou dans le halo autour du chômage ainsi que les personnes en sous emploi c'est-à-dire en temps partiels subis ou au chômage partiel.

Taux d'activité

75,2 %

15-24 ans : 42,7 %
25-49 ans : 89,1 %
50-64 ans : 73,1 %
55-64 ans : 65,3 %

Taux d'emploi

69,4 %

15-24 ans : 34,7 %
25-49 ans : 82,8 %
50-64 ans : 69,3 %
55-64 ans : 61,8 %

Participants au marché du travail contraints dans leur offre de travail

16,8 %

Part des NEETs

12,5 %



Emploi et chômage

Données sur l'emploi des personnes en situation de handicap (2024)

Nombre de personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap	3,3 millions de personnes (8,1 % de la population d'âge actif)
Taux d'emploi	41 %
Taux d'activité	46 %
Taux de chômage	12 %
Nombre de demandeur·euses d'emploi BOE* (Cat.A, B, C)	512 598 (+ 8 %/2023)

Source : Agefiph, 2025

* BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Note : L'obligation d'emploi des travailleur·euses handicapé·es (OETH) fait référence à l'obligation légale faite à tout établissement (privé ou public) employant au minimum 20 personnes d'employer des travailleur·euses handicapé·es, mutilé·es de guerre et assimilé·es à temps plein ou à temps partiel, dans une proportion de 6 % de l'effectif total.



Emploi et chômage

Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont classés en 7 catégories en fonction de leur situation au cours du mois de référence :

Catégorie A : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie D : Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.).

Catégorie E : Personne pourvue d'un emploi, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en contrat aidé par exemple).

Catégorie F : Personne rencontrant des difficultés faisant temporairement obstacle à un engagement dans une démarche de recherche d'emploi et bénéficiant d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale.

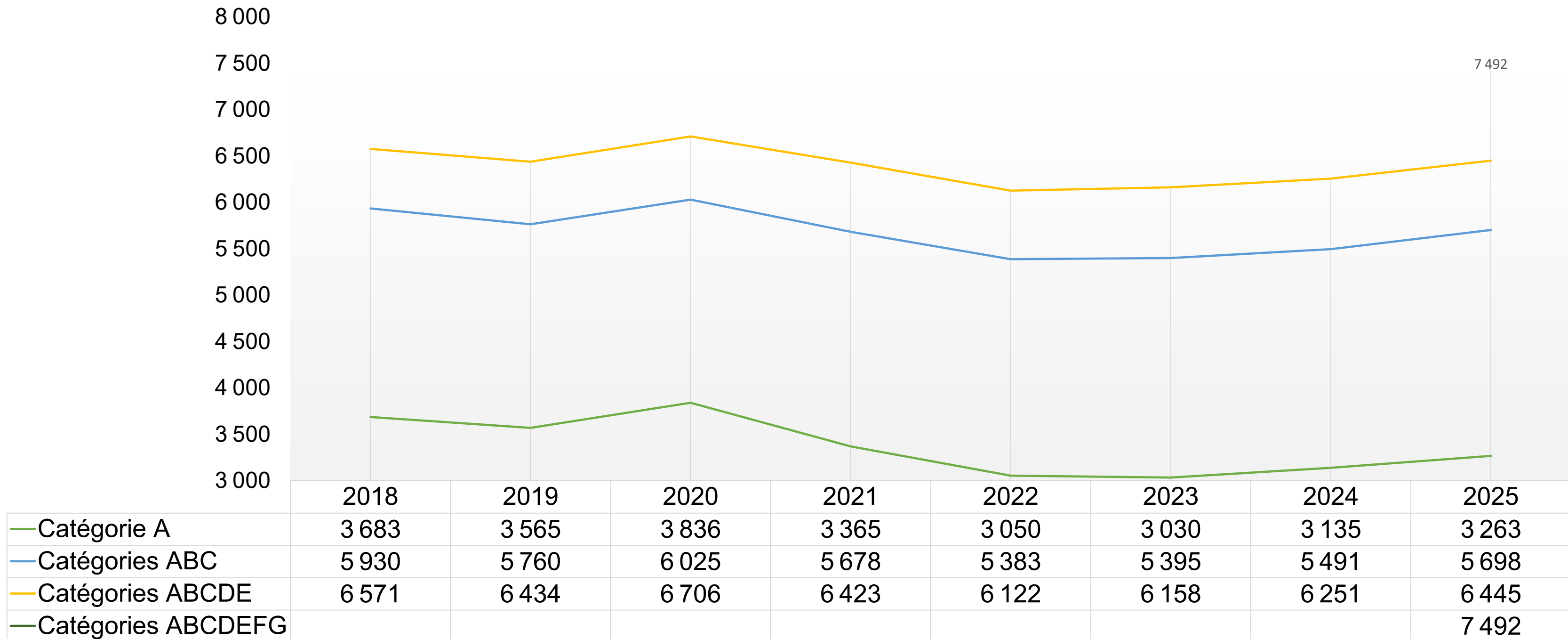
Catégorie G : Les demandeur·euses du RSA en attente d'orientation et de la signature de leur contrat d'engagement avec l'organisme référent en charge de leur accompagnement.

Les données de l'INSEE et de France Travail reposent sur des méthodes distinctes et le nombre de chômeur·euses et de demandeur·euses d'emploi en catégorie A est sensiblement différent. Pour tout comprendre de ces différences, rendez-vous [ici](#).



Emploi et chômage

Evolution du nombre de demandeur·euses d'emploi (en milliers)



Source : Dares, 2025

Note : France, hors Mayotte, au T4 de chaque année, sauf 2025, T3.

Nombre de demandeur·euses
d'emploi de moins de 25 ans
en catégorie A (T3 2025)

542 300



Emploi et chômage

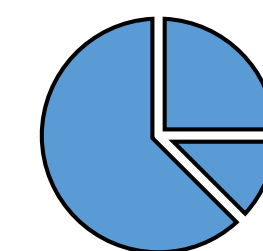
Nombre total de demandeur·euses d'emploi (A,B,C,D,E)	6 309 300
Part des demandeur·euses d'emploi indemnisables	66,6 %
Part des demandeur·euses d'emploi indemnisé·es	45,9 %
Part des demandeur·euses d'emploi indemnisé·es (assurance chômage)	40,4 %
Nombre de personnes indemnisables	4 204 700
Dont assurance chômage*	3 726 700
Dont État**	331 800
Nombre de personnes indemnisés	2 895 600
Dont assurance chômage	2 550 800
Dont État	243 600

Allocation mensuelle moyenne nette

1 042 €

Si cumul revenus d'activité/allocation : 860 €

Allocataire n'ayant pas du tout travaillé durant le mois : 1 140 €



53 % des allocataires travaillent

Sources : France Travail, Unédic, 2025, données au T4 2024 sauf pour l'allocation mensuelle nette et les allocataires qui travaillent, T2 2025.

* **Allocations financées par l'assurance chômage** : Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) hors conventions de gestion de l'Opérateur national de paie (ONP), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

** **Allocations financées par l'État** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) y compris formation, Allocation Équivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation Temporaire d'Attente (ATA2), Allocations du fonds de professionnalisation et de solidarité (FSP), Rémunération de fin de formation (RFF).

Le total du nombre de personnes indemnisables et indemnisés comprend les « autres » indemnités, non indiquées ici : rémunération de formation Pôle emploi (RFPE), ARE-ONP, AREF-ONP qui sont **des allocations co-financées**.



Salaires et niveaux de vie

Le **salairé minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)** est le salaire horaire, fixé par la loi, en dessous duquel il est interdit de rémunérer un·e salarié·e.

Il est revalorisé (légalement) chaque année, le 1^{er} janvier, en tenant compte :

- *De l'inflation (hors tabac) pour les 20% des ménages les moins aisés ;*
- *De la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvrier·ères et des employé·es (SHBOE).*

Une revalorisation exceptionnelle est possible en cours d'année si l'inflation pour les 20% des ménages les moins aisés est d'au moins 2% par rapport à l'indice des prix constaté pour la précédente revalorisation.

Ainsi, depuis 2022, en raison d'une inflation relativement élevée, le SMIC a augmenté de :

- *2,65% le 1^{er} mai 2022*
- *2,01% le 1^{er} août 2022*
- *2,22 le 1^{er} mai 2023*

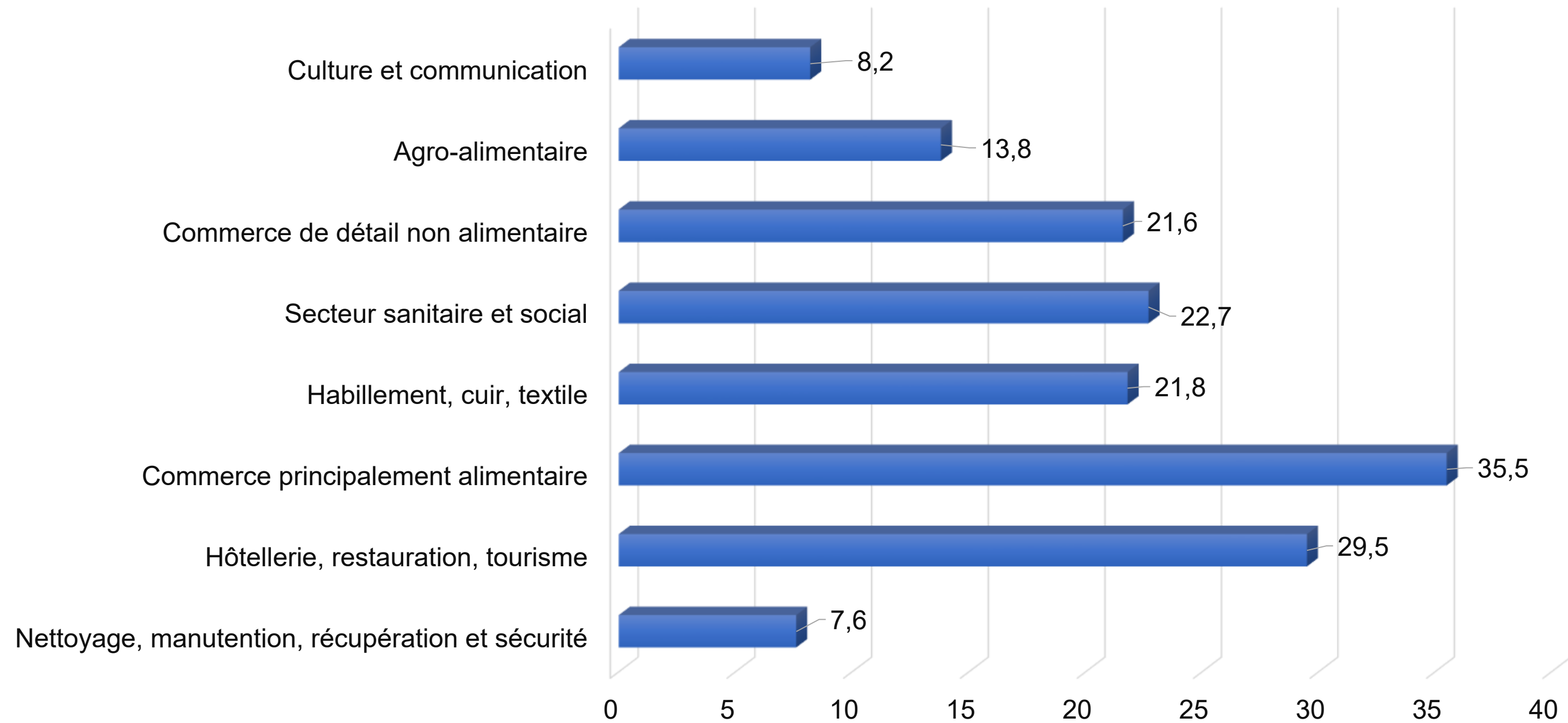
Le Gouvernement peut décider d'une revalorisation supérieure à la revalorisation légale (« coup de pouce »).

Il a aussi récemment anticipé l'augmentation de janvier 2025, en l'avançant au 1^{er} novembre 2024 (↑2 %)



Salaires et niveaux de vie

Part de salarié·es concerné·es par la revalorisation du SMIC (en %, au 1er novembre 2024, secteurs choisis)



Source : Dares, 2025



Salaires et niveaux de vie

Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP, en euros) en 2024

D1	1 492
D2	1 669
D3	1 823
D4	1 992
D5	2 190
D6	2 442
D7	2 785
D8	3 305
D9	4 334

Salaires net mensuel moyen en EQTP par catégories socioprofessionnelles et genre en 2024

Cadres	4 629 €
Professions intermédiaires	2 633 €
Employé·es	1 941 €
Ouvrier·ères	2 051 €
Femmes	2 514 €
Hommes	2 891 €

Source : INSEE, 2025

Champ : France hors Mayotte, salarié·es du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprenti·es, stagiaires, salarié·es agricoles et salarié·es des particuliers employeurs.

Lecture : En 2024, en France, 20% des salariés en EQTP perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 669 euros (D2).

5 % des salarié·es gagnent plus de 5 593 euros nets par mois.

1 % des salarié·es gagnent plus de 10 261 euros nets par mois.



Salaires et niveaux de vie

Salaires nets mensuels en 2023 dans la fonction publique

	Structure des effectifs	Salaire moyen	Salaire médian
Ensemble	100 %	2 652 €	2 378 €
Fonction publique d'Etat	42 %	2 886 €	2 682 €
Fonction publique hospitalière	22 %	2 842 €	2 431 €
Fonction publique territoriale	36 %	2 254 €	2 052 €
Fonctionnaires	73%*	2 714 €	2 497 €
<i>Dont catégorie A</i>	30 %	3 321 €	3 080 €
<i>Dont catégorie B</i>	15 %	2 588€	2 515 €
<i>Dont catégorie C</i>	27 %	2 100 €	2 025 €
Contractuels	22 %*	2 140 €	1 901 €
Femmes	65 %	2 552 €	2 334 €
Hommes	35 %	2 834 €	2 472 €

Source: Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2025

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistant·es maternel·les et familiaux·ales, hors apprenti·es, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Note : Le salaire net ici inclus, pour les fonctionnaires, le traitement brut ainsi que les primes et rémunérations annexes (indemnité de résidence, supplément familial...) nets des prélèvements sociaux (cotisations sociales et CSG/CRDS). La part des primes et indemnités représentent 24,6 % du salaire brut en moyenne.

* Les 5 % restants regroupent les « Autres catégories et statuts » ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement : dans la FPE, les enseignant·es de l'enseignement privé sous contrat et les ouvrier·ères d'État ; dans la FPT, les collaborateur·rices ; dans la FPH, le personnel médical.



Salaires et niveaux de vie

Évolution du pouvoir d'achat du salaire mensuel de base (SMB) dans le secteur privé*

	2021 / 2020	2022 / 2021	2023 / 2022	2024 / 2023	2025 / 2024
Ensemble	- 1,1%	- 2,1 %	+ 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,9 %
Ouvrier·ères	- 1,1 %	- 1,3 %	+ 0,7 %	+ 1,9 %	+ 0,8 %
Employé·es	- 0,7 %	- 1,6 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 0,9 %
Professions intermédiaires	- 1,3 %	- 2,8 %	+ 0,1%	+ 1,5 %	+ 0,8 %
Cadres	- 1,2 %	- 3,0 %	- 0,2%	+ 1,4 %	+ 0,9 %

Source : Dares, 2025

Champ : France hors Mayotte; salarié·es du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

*En glissement annuel (T4 année n / T4 année n-1), sauf 2025/2024 (T3 année n / T3 année n-1)

Évolution du pouvoir d'achat du salaire médian dans le secteur privé

2021	-1,7 %
2022	-1,6 %
2023	-0,5 %
2024	+0,8 %

Source : INSEE, 2025



Salaires et niveaux de vie

Évolution du pouvoir d'achat du salaire net dans la Fonction publique	2022/2021	2023/2022
Ensemble	- 1,3 %	- 0,7%
Fonction publique d'État	- 1,7 %	- 0,4 %
Fonction publique hospitalière	- 0,1 %	- 0,9 %
Fonction publique territoriale	- 1,4 %	- 0,9 %

Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2024, 2025

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistant·es maternel·les et familiaux·ales, hors apprenti·es, hors internes et externes des hôpitaux publics.



Salaires et niveaux de vie

Évolution du pouvoir d'achat	2021	2022	2023	2024	2025*
Du revenu disponible	2,6 %	0,3 %	0,8 %	2,5%	0,5 %
Du revenu disponible par UC (niveau de vie)	2,1 %	- 0,3 %	0,3 %	2,1 %	0,0 %

Source: INSEE, 2024, 2025
*Prévisions

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupant·es d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages (ex: pensions alimentaires) et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



Salaires et niveaux de vie

Seuils et taux de pauvreté en France en 2023

Seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian)	1 288 €
Seuil de pauvreté (50% du niveau de vie médian)	1 073 €
Taux de pauvreté (60% du niveau de vie médian)	15,4 % soit 9,8 millions de personnes
Taux de pauvreté (50% du niveau de vie médian)	8,4 % soit 5,4 millions de personnes

Source : INSEE, 2025

Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

* Selon Eurostat, le taux de pauvreté en France se situe à 15,9 %. Cette différence avec les données INSEE provient de l'utilisation d'une base de données et d'un champ différent : France hors Mayotte pour Eurostat, France métropolitaine pour l'INSEE

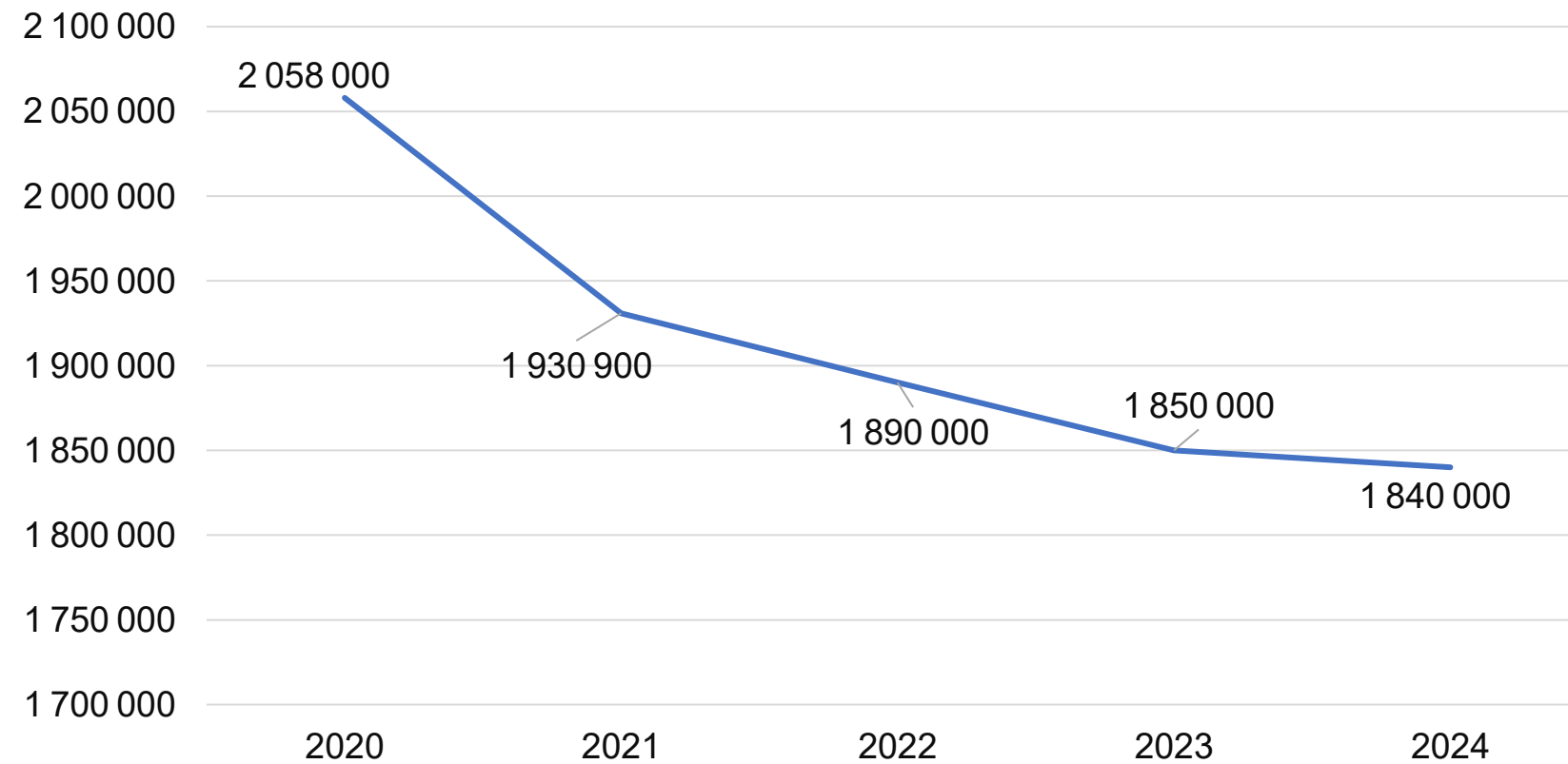
Taux de pauvreté en 2023 selon le statut d'activité et la composition du ménage

Actif·ves occupé·es	8,3 %
Chômeur·euses	36,1 %
Retraité·es	11,1 %
Enfants de – de 18 ans	21,9 %
Familles monoparentales	34,3 %
Personnes seules	20,3 %
Couples sans enfant	6,8 %



Salaires et niveaux de vie

Nombre d'allocataires du RSA



Source : DREES, 2025

Montant forfaitaire du RSA

Personne seule : 646,52 €

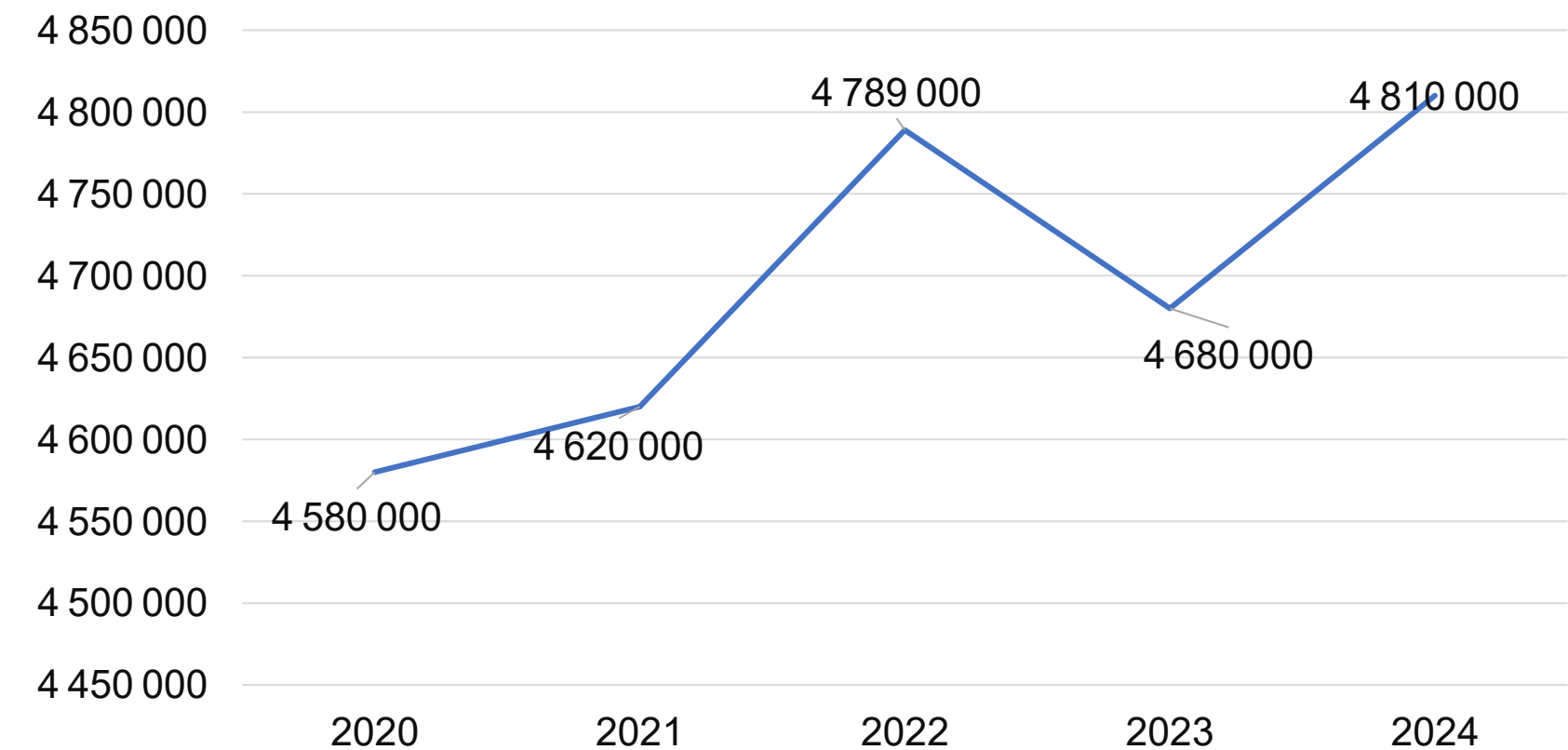
Couple sans enfant : 969,78 €

Couple avec un enfant : 1 163,73 €



Le niveau de vie mensuel médian d'une personne au RSA est de 860 euros.

Foyers bénéficiaires de la prime d'activité



Source : DREES, 2025

Montant de la PA = Somme du montant forfaitaire + 61% des revenus d'activité des membres du foyer + bonus individuel(s) de PA – ressources du foyer ;

Le montant forfaitaire est de 633,21 euros pour une personne seule sans enfant ;

Il varie en fonction de la composition familiale ;

Il est majoré pour parent isolé ou femme enceinte isolée.



Le montant moyen de la prime d'activité en 2023 était de 186 euros par mois par foyer bénéficiaire.



Résultats des entreprises

Taux de marge des entreprises (moyenne annuelle sauf mention contraire)

2019	30,7 %
2020	31,3 %
2021	33,5 %
2022	31,0 %
2023	32,9 %
2024	32,2 %
2025*	31,5 %

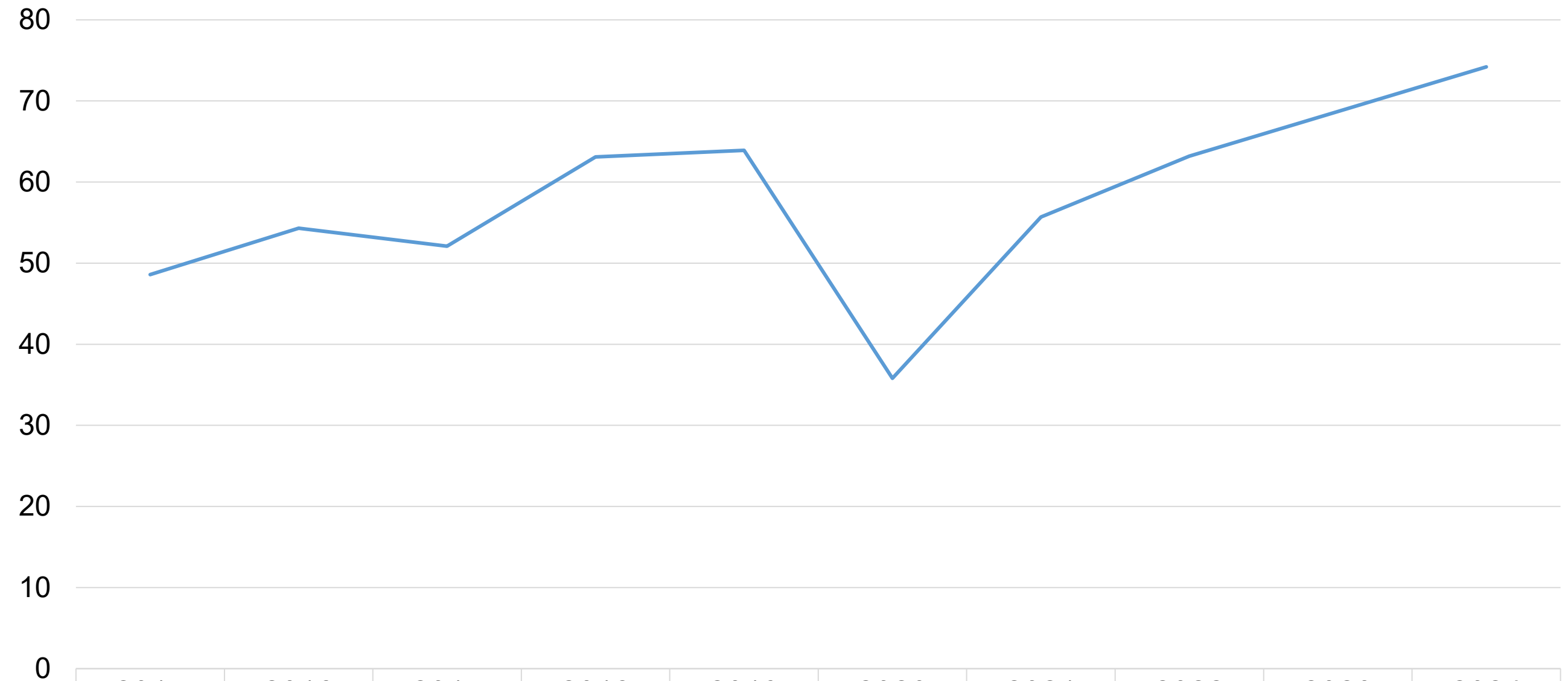
Sources : INSEE, 2023, 2024, 2025

Le taux de marge mesure le pourcentage de la valeur ajoutée conservé par les entreprises après versement du coût du travail et des impôts liés à la production.



Résultats des entreprises

Dividendes versés en France (en milliards de dollars US*)



— Dividendes versés en France (en milliards de dollars US)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
48,6	54,3	52,1	63,1	63,9	35,8	55,7	63,2	68,7	74,2

Source : Janus Henderson global dividend index, 2025 et versions précédentes

*Hors rachats d'actions, champ plus large que le CAC 40.

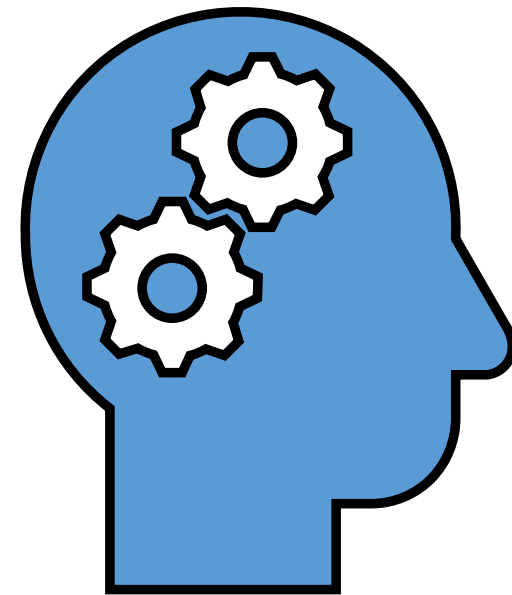


Pour retrouver ces données et/ou pour approfondir, vous pouvez notamment consulter les sites internet suivants :

[INSEE](#)

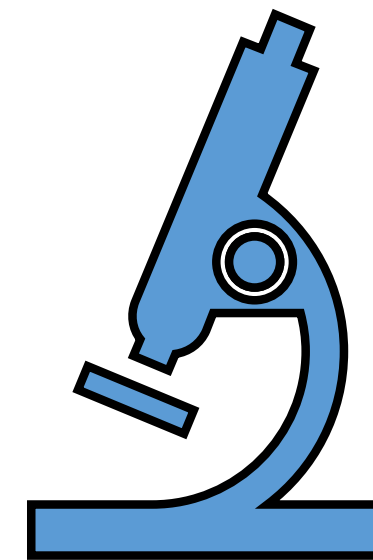
[Unédic](#)

[OCDE](#)



[Dares](#)

[Eurostat](#)



[DREES](#)

[PNUD](#)



Pour toute remarque ou question :
eco.formpro@unsa.org

